

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur CODEP 94 du 18 septembre 2025

Présents :

Alain Bellanger, André Chantelot, Catherine Torres, Charles Huot, Denis Le Chevanton, Françoise Fiemeyer, Géraldine Lambrechts, Jean-François Barbé, Laurence Colombo, Marie-Christine Clément

Excusés :

Dominique Viola, Esther Meyer, Jonathan Marie, Michel Marlin

Ordre du jour

- Finance et actions
 - Bilan des comptes
 - Budget des commissions
 - Regles de dépenses
- Déménagement
- AG du 2 octobre
- Revue des actions en cours

Compte-rendu

Bilan des comptes :

La demande de cotisations en ligne aux clubs a très bien fonctionné.

Les clubs de Thiais, Kremlin Bicêtre, participants aux activités du CODEP n'ont pas payé la cotisation 2024-2025. Alforville, club de l'ancien président du CODEP n'a pas non plus payé sa cotisation, ainsi que le club des « plongeurs autonomes du 13e » (club de Thierry Hocquet dont les plongeurs suivaient les formations du codep 94).

Question pour la technique (Denis) : cette cotisation est elle toujours justifiée ?

Question pour la bio (Laurence) : Lister les clubs parisiens qui vont envoyer des plongeurs se former en bio au 94 afin de leur demander une cotisation.

Subvention jeunes plongeurs : Seul le club du lycée de Vincennes a répondu et l'aide de 529,5 € va être versée au club pour la participation aux licences jeunes.

Inventaire :

Tous les investissements pouvant servir à toutes les commissions ont été basculés dans la catégorie générale et retirés des investissements des commissions. Ex les video projecteurs

Il est demandé aux commissions de ramener tout le matériel à Champigny afin d'effectuer l'inventaire.

Compte de résultat

4031 € de petit matériel, très supérieur au planifié.

Cout sur actions en hausse du fait qu'il y a eu plus d'actions

Diminution des frais de déplacement et forte hausse des frais de réception.

Vêtements à 0€ l'an dernier 1075€ cette année

Cadeaux Technique + fin de mandature + entrées salon 3172 €

Services bancaires : les 2 ans de gratuité se terminent, le cout sera désormais de 20 €/mois

La dotation aux amortissements plus élevée correspond à la dépréciation des achats effectués

Le produit des commissions est en forte hausse dû à l'augmentation du nombre d'actions.

Le CODEP a reçu une subvention de 4200 € pour son fonctionnement et 5790€ sur actions.

Le solde la subvention ANS de 1927 € correspond à la subvention 2025 = 2527€, moins excédent de remboursement fait à l'ANS de 600€ sur les actions sport santé non réalisées post Covid (remboursement provisionné pour 2000€ / remboursement fait en 2025 2600 €)

Le reversement de la fédération sur les licences est en hausse

Globalement le CODEP est bénéficiaire de 14 950 €

Question posée aux présidents de commissions : Est-ce que leurs charges ont augmentées ?

- Bio : non
- Technique : oui car + d'activités
- NAP : Oui car Torcy coute cher + le stage nage qui a eu lieu à Champs
- Apnée : sensiblement identique à d'habitude



BILAN 31 08
2025.xlsx



COMPTE DE
RESULTAT 31 08 2025!CLUBS 2024-2025.xls



COTISATIONS



IMMOS 31 08
2025.xlsx

Résultat par commission

Bio : En l'absence de subvention la sortie Collera est déficitaire

NAP : déficitaire du fait de Torcy et la non-participation du CODEP 77

L'Apnée est à l'équilibre

En conséquence le CODIR est excédentaire de 11 123 €

Bilan des immobilisations net : 7952 €

Abandons de créances : 2742 € au lieu des 8 000€ provisionnés

Certification des comptes



CODEP94 -
Certification des cor

Vote sur l'approbation des comptes :

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des présents

Budget des commissions pour 2025-2026



BUDGET
COMMISSIONS.xlsx

Budget prévisionnel 2025-2026



BUDGET
PREVISIONNEL 2025

Les budgets des commissions technique, Environnement & bio, Apnée, NAP, Audiovisuel, Handi et PSP et le budget général ont été approuvés à l'unanimité des présents

Déménagement de Gentilly à Champigny

Le CODEP FFESSM Val de Marne étant hébergé par le CDOS Val de Marne, et aucune autre localisation n'ayant été proposée, le siège social et adresse de gestion de la FFESSM VAL DE MARNE sont transférés dans les nouveaux locaux du CDOS à l'adresse suivante :

1 Avenue Danielle Casanova

94500 CHAMPIGNY

Le transfert de Gentilly à Champigny a été finalisé le 17 septembre. Les informations pratiques d'accès ont été transmises aux personnes en ayant besoin.

Le mobilier doit être remonté et le matériel du CODEP provisoirement stocké chez différentes personnes doit être ramenés dans les locaux

La réunion s'est terminée à 20h30. Les sujets suivants n'ayant pu être abordés,

« Règles de dépenses » et « suivi des actions en cours » le seront lors d'un CODIR à planifier courant octobre. **Date du prochain CODIR proposée : 21 Octobre 2025**

Le président Charles Huot

La secrétaire Françoise Fiemeyer